

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 7 OCTOBRE 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Denis Bourgault.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-161

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16-09-2024, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes du mois de septembre 2024
8. Autorisation d'une facture de 25 000 \$ et plus
9. MTQ- Aide financière pour chemin à double vocation
10. Vente pour taxes
11. Dérogation mineure au 1915 Saint-Cyrille
12. Avis de motion et dépôt projet de règlement 605-2023 - Réserve traitement des eaux usées
13. Mandat à L'UMQ pour l'achat de carburant en vrac
14. Entente relative à des travaux municipaux - Carré Marie-Brassard - Cession d'infrastructures et d'équipements municipaux
15. Désignation représentant auprès de Camping Québec
16. Embauche journalier aux travaux publics
17. Correspondance
18. Rapport des élus
19. Questions du public
20. Varia
 - 20.1 Autorisation d'aménagement et d'entretien – Sentier Mask&atik&iche
 - 20.2 Motion de félicitation – Symposium de la Chute à l'Ours
21. Prochaine assemblée publique le 4 novembre 2024
22. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-162

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16-09-2024, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 16 septembre 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 septembre 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

2024-163

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées la contribution, subvention ou adhésion suivante:

Alliage 02 - Société des parcs industriels et des fabricants SLSJ Partenariat Gala Caricatures 2025	500 \$
--	--------

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées:

- Feux d'artifice Halloween St-Cyrille
- Girard Hockey Shop - Stage de gardien de but

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-164

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de septembre 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de septembre 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de septembre 2024, pour un montant de 534 905.16 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 09-2024

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-165

AUTORISATION D'UNE FACTURE DE 25 000 \$
ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2024-08-30	Signalisation Kalitec inc.	Radars pédagogiques	31 145.58 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-166

MTQ- AIDE FINANCIÈRE POUR CHEMIN À
DOUBLE VOCATION :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin dépose une demande d'aide financière dans le Programme d'aide à la voirie pour les chemins à double vocation pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin s'engage à prendre connaissance de la convention d'aide financière, la signer et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le maire, M. Jean Morency ainsi que le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-167

VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipale et scolaire à l'enchère publique;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

- a) QUE les immeubles devront être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe de la présente résolution.
- b) QUE le directeur général et greffier de la Ville de Normandin procédera à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes selon l'article 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes, le 6 décembre 2024 à 10 h, à la salle du conseil municipal située au 1048, rue St-Cyrille à Normandin.
- c) QUE monsieur Robin Tremblay, directeur des finances, soit mandataire en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes dues et devant se tenir à la salle du conseil au 1048, rue St-Cyrille à Normandin.
- d) QUE monsieur Robin Tremblay ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.
- e) QUE ce dernier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant satisfaisant à toute dette, privilège antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-168

DÉROGATION MINEURE AU 1915 SAINT-
CYRILLE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au 1915, rue Saint-Cyrille en regard avec un projet de lotissement.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite subdiviser une partie de son terrain d'une profondeur de 48.16 mètres en zone agricole afin d'échanger cette partie avec une partie du lot voisin;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande rendrait conforme une profondeur de 42.23 mètres alors que l'article 5.2 du Règlement de lotissement #425-2011 exige de respecter une profondeur de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a autorisé l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentiel accessoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été produit le 18 septembre dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la dérogation mineure demandée pour la propriété sise au 1915, rue Saint-Cyrille, soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, un lotissement avec une profondeur de 42.23 mètres alors que le règlement de lotissement exige de respecter une profondeur de 60 mètres.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

2024-169

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE
RÈGLEMENT 605-2023 - RÉSERVE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES :

Madame la conseillère Patricia Bernard, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet la création d'un fonds de réserve pour le traitement des eaux usées.

Cet avis de motion remplace et abroge l'information 2023-282 présentée le 4 décembre 2023.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption du règlement.

2024-170

MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE
CARBURANT EN VRAC :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normandin présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Normandin joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-171

ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX
MUNICIPAUX - CARRÉ MARIE-BRASSARD -
CESSION D'INFRASTRUCTURES ET
D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX :

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux – Carré Marie-Brassard, signée par la Ville et M. Ménard Construction inc. (« Demandeur »), le 28 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de cette Entente contient ces engagements du Demandeur, en lien avec la cession d'infrastructures et équipements municipaux ainsi que d'immeubles, avec la Ville, soit :

- céder à la Ville les infrastructures et équipements municipaux pour la somme d'un dollar (1.00\$);
- céder sans contrepartie à la Ville 10% de la superficie totale du développement à titre de frais de parc;
- payer une somme de 878.76\$ pour l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 555 414 (matricule 7512-70-8330) appartenant à la Ville;
- céder les espaces verts à la Ville pour la somme de 39 582.77\$, tel que décrits à l'Annexe F de l'Entente et son Addenda.

CONSIDÉRANT le projet d'acte de cession qui sera préparé par Me Mathieu Lavoie, notaire, et présenté à la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, ainsi que Monsieur Jean Morency, maire, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession à intervenir avec M. Ménard Construction inc., ainsi que tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-172

DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AUPRÈS DE
CAMPING QUÉBEC :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal autorise Mme Stéphanie Doucet, directrice du Site touristique Chute à l'Ours comme étant la représentante dument désignée pour demander et signer au nom de la Ville de Normandin la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Site touristique Chute à l'Ours.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-173

EMBAUCHE JOURNALIER AUX TRAVAUX
PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Luis Thérien répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Monsieur Luis Thérien au poste de journalier aux travaux publics, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2024-174

VARIA :

2024-175

AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT ET
D'ENTRETIEN - SENTIER MASK8ÀTIK8ICHE :

CONSIDÉRANT QUE le sentier pédestre Mask8àtik8iche est maintenant administré et entretenu par le Parc régional des Grandes-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE deux sections du sentier Mask8àtik8iche est sur le territoire du Site touristique Chute à l'Ours, appartenant à la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QU'il faut légaliser les droits sur les deux sections du sentier Mask8àtik8iche;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'assiette des deux (2) sections de sentier est de 2385 m²;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) tronçons du sentier Mask8àtik8iche sont situés sur le lot 5 147 113 appartenant à la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin consentie une autorisation d'aménagement et d'entretien d'un sentier pédestre, au Parc régional des Grandes Rivières, et ce à compter du 16 octobre 2024;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE l'usage autorisé au Parc régional des Grandes-Rivières est pour des activités récréotouristiques non-motorisées exclusivement;

QUE la Ville de Normandin autorise l'accès, au Parc régional des Grandes-Rivières, au sentier Mask8atik8iche, via son territoire, pour l'entretien régulier du sentier et les travaux de plus grande ampleur le cas échéant;

QUE cette autorisation est d'une durée de dix (10) ans et sera renouvelée à son échéance, à moins d'avis contraire de la Ville de Normandin;

QUE cette autorisation est attribuée au Parc régional des Grandes-Rivières à titre gratuit.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-176

VARIA :

MOTION DE FÉLICITATION - SYMPOSIUM DE
LA CHUTE À L'OURS :

Monsieur le conseiller François Potvin, propose motion de félicitations au comité organisateur du Symposium de la Chute à l'Ours ainsi qu'à l'artiste peintre présidente d'honneur, Mme Laurie Marois, pour l'organisation qui a permis la visibilité de plusieurs artistes du 28 au 29 septembre 2024 ainsi que l'engouement que cela a apporté au Site touristique Chute à l'Ours.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 4
NOVEMBRE 2024 :

2024-177

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 30.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier